

Posteur ie nous prie de me mester le vis fast  
hor de la peine ou nous manues mie sous dony  
le fast de H le Prince qui ma sous che si  
sensiblement que ie ne peu estre en repos  
si vous ne me mandes le contraire et ie  
vous prie quil puis estre le plus prompt  
qui sera possible et le plus souvant ie confais  
qui ma si fort surpris que ie ne le  
pouois exprimer. et vena exprer que  
le peu du mal quil a fait. le chancera  
a une grande guerir qui luy est subite  
de laut le perfois quil honnoit et par  
consequens perfois plus que moy qui a joint  
a sous quil arue soit de deis ou de mal  
avec toute esperance ie vous assure que iesie  
meritablement

vosne tres affectione  
a vous faire seruire  
Anne de Joyans

le 2 de juillet  
1640.











609

A Monsieur  
de sullekom  
secretaire de son  
Altesse